

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Grande-Rivière tenue le **1 octobre 2025**, de **19 h 30 à 20h50** à l'hôtel-de-ville de Grande-Rivière, sous la présidence de son honneur le maire, Monsieur **Gino Cyr**.

SONT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS :
Messieurs Carol Moreau, Léopold Briand, Denis Beaudin, Gaston Leblanc, Denis Anderson et madame Lucie Nicolas.

EST AUSSI PRÉSENT L'EMPLOYÉ SUIVANT:
Monsieur Kent Moreau, directeur général.

2025-10-01

252.10-25 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est dûment proposé par : Lucie Nicolas
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents
QUE : L'ordre du jour suivant soit adopté tel que lu.

253.10-25 ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DES SÉANCES PASSÉS SUIVANTES : SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2025 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 15 ET 24 SEPTEMBRE 2025, AVEC DISPENSE DE LECTURE

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu copie des procès-verbaux des séances du 8, du 15 et du 24 septembre 2025 avant la tenue de la présente séance et se déclarent satisfaits du contenu des documents déposés;
POUR CETTE RAISON,
Il est dûment proposé par : Gaston Leblanc
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents
QUE : Soit adopté, tels que rédigés, les procès-verbaux des séances passées suivantes :

- Séance ordinaire du 8 septembre 2025, avec dispense de lecture;
- Séances extraordinaires des 15 et 24 septembre 2025 (résumé fait par le directeur général).

INFORMATIONS AU CONSEIL ET CORRESPONDANCE

Monsieur le Maire fait part des informations et des correspondances pertinentes.

TOUR DE TABLE DES OFFICIERS

Monsieur le maire offre aux officiers présents de prendre la parole et chacun s'exprime à tour de rôle.

QUESTIONS AUX OFFICIERS

Les membres du conseil municipal sont invités à adresser leurs questionnements aux officiers.

DIRECTEUR FINANCIER

254.10-25 COMPTES À PAYER AU 30 SEPTEMBRE 2025

Il est dûment proposé par : Denis Beaudin
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents
QUE : Soient adoptés les comptes à payer au 30 septembre, tels que présentés par le directeur financier pour un total de 126 316,18\$.

Le conseil municipal prend acte
de la liste des comptes du journal déboursé déposé par le Trésorier.

GREFFE
DIRECTRICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE
DIRECTEUR DU SERVICE EN SÉCURITÉ-INCENDIE
DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS
DIRECTEUR GÉNÉRAL

**255.10-25 RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX – ANALYSE
DES OPTIONS AVANTAGEUSES – BEAUDIN CABINET DE SERVICES
FINANCIERS – AUTORISATION ET MANDAT**

Il est dûment proposé par : Lucie Nicolas
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal autorise le directeur général à mandater Beaudin Cabinet de Services financiers pour réaliser l'analyse du régime de retraite actuel et ses conditions de gestion, et d'obtenir des soumissions auprès de différents partenaires du milieu financier pouvant offrir des produits avantageux à la municipalité.

2025-10-01

**256.10-25 MRC DU ROCHER-PERCÉ - DEMANDE DE MODIFICATION AU
SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT – LOTS 6 686 774, 6 686 776, ET
6 686 777**

Il est dûment proposé par : Carol Moreau
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE La conseil municipal autorise le directeur général à adresser, à la MRC du Rocher-Percé, une demande de modification à son schéma d'aménagement à l'effet de réduire la zone industrielle I-1 afin de permettre la construction résidentielle sur les lots cités en rubrique;

QUE: Le plan de lotissement et d'implantation du bâtiment réalisé par la firme LSAG Inc. (minute 1402), ainsi que la cartographie du secteur (matrice graphique) visée par la demande soient jointes à la présente résolution.

257.10-25 ABROGER RÉOLUTION 278.11-22

Il est dûment proposé par : Gaston Leblanc
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE la résolution 278.11-22 concernant l'adoption du règlement VGR 719 (programme de subvention pour projet domiciliaire JAF Gagnon soit abrogée.

258.10-25 ABROGER RÉOLUTION 272.11-24

Il est dûment proposé par : Denis Anderson
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE La résolution 272.11-24 concernant la promesse d'achat-vente sur quatre lots destinés à la construction de logements locatifs soit abrogée.

259.10-25 ABROGER RÉOLUTION 141.05-25

Il est dûment proposé par : Léopold Briand
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE: la résolution 141.05-25 concernant l'autorisation de déposer une demande d'aide financière au programme FIMEAU du MAMH soit abrogée.

260.10-25 MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE – SERVICES 2025 DE LA SURETÉ DU QUÉBEC - DEUXIÈME VERSEMENT – AUTORISATION

Il est dûment proposé par : Lucie Nicolas
et résolu à l’UNANIMITÉ des membres présents

QUE le conseil municipal autorise le directeur financier à procéder au deuxième et dernier versement d’un montant de 118 254 \$ au ministère de la Sécurité publique, direction de l’organisation policière, pour les services de la Sureté du Québec de l’année 2025 (réf.: 020159; facture:107647)

DEMANDES DE DONS ET COMMANDITES

Les demandes de dons et de commandites ainsi que les demandes de renouvellement d’adhésion ne seront traitées qu’à l’issue de la période électorale, soit lors de la séance ordinaire du 10 novembre prochain.

URBANISME

261.10-25 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION – LOT 6 525 466

Il est dûment proposé par : Carol Moreau
et résolu à l’UNANIMITÉ des membres présents

QUE Suite à la demande de permis de construction déposée ET suite à la décision numéro 046.25, recommandation émise par le Comité Consultatif d’urbanisme en date du 1^{er} octobre 2025, le conseil municipal accepte ladite demande de permis concernant la construction d’un bâtiment principal résidentiel sur le lot 6 525 466 ayant frontage sur la rue des Pionniers, le tout étant conforme aux exigences du règlement #UGR-006 (PIIA).

2025-10-01

262.10-25 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION – LOT 5 649 978

Il est dûment proposé par : Denis Beaudin
et résolu à l’UNANIMITÉ des membres présents

QUE Suite à la demande de permis de construction déposée ET suite à la décision numéro 047.25, recommandation émise par le Comité Consultatif d’urbanisme en date du 1^{er} octobre 2025, le conseil municipal accepte ladite demande de permis concernant la construction d’un bâtiment principal résidentiel sur le lot 5 649 978 ayant frontage sur la Grande Allée Est, le tout étant conforme aux exigences du règlement #UGR-006 (PIIA).

263.10-25 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION – LOT 6 007 968

Il est dûment proposé par : Carol Moreau
et résolu à l’UNANIMITÉ des membres présents

QUE Suite à la demande de permis de construction déposée ET suite à la décision numéro 048.25, recommandation émise par le Comité Consultatif d’urbanisme en date du 1^{er} octobre 2025, le conseil municipal accepte ladite demande de permis concernant la construction d’un bâtiment principal résidentiel sur le lot 6 007 968 ayant frontage sur la Grande Allée Ouest, le tout étant conforme aux exigences du règlement #UGR-006 (PIIA).

TOUR DE TABLE DES CONSEILLERS

264.10-25 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par : Léopold Briand
et résolu à l’UNANIMITÉ des membres présents

QUE L’ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée. Il est 20h50.

2025-10-01

Le Maire approuve toutes les résolutions contenues dans le présent procès-verbal.

_____	_____
Gino Cyr, Maire	Kent Moreau, Greffier-Adjoint

